



COMMISSION DES CHAMPIONNATS A 11

Se réunit les lundis et jeudis
Ligne directe : 04.92.15.80.34

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

SAISON 2023-2024
Procès-Verbal n°37
Réunion du 13 Juin 2024

Président : M. Serge BESSI

Membres : M. Julien LANDUCCI, M. Jacques DUBAR

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : championnats@cotedazur.fff.fr

ENVOI DES DEMANDES ET RECTIFICATIFS

Lors de l'envoi de vos demandes et rectificatifs (horaires, dates, terrains, ...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage, ...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** : au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées.

ARBITRAGE

Toutes les rencontres des équipes seniors seront arbitrées par des officiels (dans la limite des disponibilités pour les Seniors D5).

Concernant les Jeunes, toutes les équipes évoluant en D1 et D2 seront arbitrées par des officiels.

Les clubs ayant des équipes en U16 D3, U15 D3 et U14 D3 pourront faire des demandes d'arbitre à l'aide des documents prévus à cet effet et disponibles sur le site du District. Ces dernières seront satisfaites en fonction des disponibilités.

FINALES DES CHAMPIONNATS A 11

Ces finales se sont déroulées sur le stade « Didier Deschamps » de Cap d'Ail.

La Commission remercie la Municipalité, pour la mise à disposition de son infrastructure. Elle remercie également le club de l'US Cap d'Ail pour son accueil et plus particulièrement ses interlocuteurs privilégiés, Messieurs Joël et Jean-Paul DELALANDE pour leur disponibilité et leur appui logistique tout au long du weekend.

Remerciements au Secrétaire Général du District, M. Francis MAGGI, et aux membres du Comité Directeur, Messieurs Pierre LAFON, Georges ROMANO, Bernard JAMMES et Julien LANDUCCI pour leur présence auprès des clubs et des commissions tout au long de ces deux journées.

Remerciements également au représentant des arbitres, Mr Claude CASTROFLORIO, au Président des Délégués, Mr Franco DORI, et à tous les Arbitres et Délégués qui ont officié lors de ces finales ainsi qu'à Mlle Malvina SERRAMOGLIA, alternante assistante communication du District de la Côte d'Azur pour sa présence pendant les deux jours et pour la réalisation des reportages disponibles sur les réseaux sociaux.

Remerciements enfin à l'ensemble des clubs finalistes, joueurs et éducateurs, pour leur enthousiasme et leur bel état d'esprit. Ils ont rendu ces finales très agréables à organiser par la Commission des Championnats à 11.

RESULTATS DES FINALES (sous réserve d'homologation)

- **U14 D3** : USCBO / **Groupement Levens Tourrette Falicon** 1 - 4
- **U14 D2** : St. Vallauris 2 / **US Cap d'Ail** 2 - 6
- **U15 D3** : **FC Cimiez** / Villeneuve-Loubet 3 - 2
- **U15 D2** : AS Cannes 2 / ASCCF 2 (**Réserve**)
- **U16 D2** : **AS CCF 2** / ES Contes 2 - 1
- **U17 D2** : OS Cannes C. / **St Laurentin** 1 - 5
- **SENIORS D4** : AS CCF 3 / **CASE 2** 2 - 5
- **SENIORS D3** : FC Carros / **CASE** 0 - 0 (3 - 4 TAB)

Le Président de séance :
M. Serge BESSI

Le Secrétaire de séance :
M. Julien LANDUCCI